



CCCPS / 2022 / DE / 09  
3.2 Aliénations

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 17 novembre 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Héléne PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Jean Marc MATTRAS ; Danielle BORDERES à Christophe LEMERCIER ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Dominique DELAYE à Stéphanie KARCHER ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; et Frédéric TRON à Héléne PELAEZ BACHELIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT.
Secrétaire de séance	François BROCARD

**Vente de terrains de l'Ecoparc du Pas de Lauzun à M. Jean-Baptiste COTE**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

La commercialisation de la ZAC de l'Ecoparc du Pas de Lauzun est en cours. 13 terrains ont été vendus, un compromis de vente est signé et les 9 terrains restants font l'objet de demandes d'achat. Dans ce cadre, l'entreprise NDC 26 (bureau d'études structures métalliques) s'est positionnée afin d'acquérir les parcelles n°11 et 12, d'une superficie totale de 1 836 m<sup>2</sup>. M. Jean-Baptiste COTE - le dirigeant de l'entreprise, a présenté son projet (création d'un bâtiment de 900 m<sup>2</sup>) à la Commission Economie de la CCCPS qui a validé la vente des parcelles souhaitées à l'entreprise au regard du projet présenté et de ses perspectives de développement.

**II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider la vente des lots n°11 et 12 de l'Ecoparc du Pas du Lauzun à M. Jean-Baptiste COTE pour une superficie totale de 1836 m<sup>2</sup> pour un prix de vente total de 67 932 € HT (soit 37€/m<sup>2</sup>).



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

### III. Visas

VU la délibération DE2018162 du 13 décembre 2018 concernant la fixation des tarifs de vente des terrains pour une implantation sur l'Ecoparc du Pas de Lauzun ;

VU la délibération DE2022095 du 22 septembre 2022 concernant la modification du prix de vente des terrains de l'Ecoparc ;

VU l'avis des Domaines 7300-SD en date du 21 mars 2022 ;

VU l'avis de la Commission Economie du 8 novembre 2022 ;

### IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider la vente des parcelles n° 11 (cadastrée AH623) et 12 (cadastrée AH624) d'une superficie totale de 1 836m<sup>2</sup> à M. Jean-Baptiste COTE ou à toute personne physique ou morale qu'il se substituera pour un montant total de 67 932€ HT (soit 37€/m<sup>2</sup>) ;
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette décision.

### V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

### VI. Annexe

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : le plan des lots de L'Ecoparc du Pas du Lauzun,
- Annexe II : l'avis des Domaines 7300-SD.

François BROCARD  
Secrétaire de séance

Le 17/11/2022

Au registre sont les signatures  
Denis BENOIT  
Président

